

Commune de BOULIEU LES ANNONAY

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL valant Programme Local de l'Habitat (PLUi H)

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

16 250

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 21/12/2023
Le Président, Simon Plénet



- LÉGENDE**
- Servitude AC1 : Protection des monuments historiques
 - Servitude AC1 : Monument concerné par la servitude
 - Servitude AC4 : Site patrimonial remarquable
 - Servitude I3 : Passage des canalisations de transport de gaz
 - Servitude I1 : Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz
 - Servitude I4 : Transport d'énergie électrique
 - Servitude JS1 : Protection des équipements sportifs

- PPRI : Plan de prévention des risques naturels d'inondation Annonay**
- Zone fortement exposée
 - Secteur bâti ancien

- PPRI : Plan de prévention des risques naturels d'inondation Boulieu-lès-Annonay**
- Zone R : zone fortement exposée
 - Secteur Rsp : équipement sportif
 - Bâtiment en partie concerné par la zone inondable

- PPRI : Plan de prévention des risques naturels d'inondation Davézieux**
- Zone de risque fort (Zone 1)
 - Zone de risque faible (Zone 2)

- PPRI : Plan de prévention des risques naturels d'inondation Saint-Marcel-lès-Annonay**
- Zone R : zone fortement exposée
 - Secteur R : aire de stationnement
 - Secteur de bande de sécurité
 - Zone B : zone modérément exposée
 - Secteur B1 : secteur de surveillance en zone B
 - Secteur Rsp : enjeu particulier en zone rouge
 - Bâtiment en limite de zone inondable
 - Zone enclavée constructible

